

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

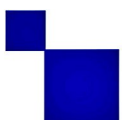
#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Franclet donnant pouvoir à Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 2023-X-17 du 19 octobre 2023

### DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE POUR ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LA PLACE DES CULTURES HIP-HOP EN SEINE-SAINT-DENIS – ORIENTATIONS ET ENGAGEMENTS

Le conseil départemental,

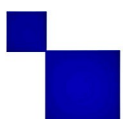
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le document d'orientation et de déploiement de la démarche pour accompagner et promouvoir la place des cultures hip-hop en Seine-Saint-Denis, dont le projet est ci-annexé ;



- PRÉCISE que les règlements liés à la mise en place des nouveaux outils de la démarche seront soumis à l'approbation de la Commission permanente.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet*

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstention(s) : 0                                     |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*